

619

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Guillaume Poulle, ayant pour but de modifier le paragraphe premier de l'article 9 de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine. (N° 184, année 1909.)

(Nommée le 28 octobre 1909.)

MM.

1<sup>er</sup> BUREAU : BRAGER DE LA VILLE-MOYSAN.

2<sup>e</sup> — VAGNAT. *Secrétaire*

3<sup>e</sup> — MONNIER.

4<sup>e</sup> — VISEUR. *Président et Rapporteur*

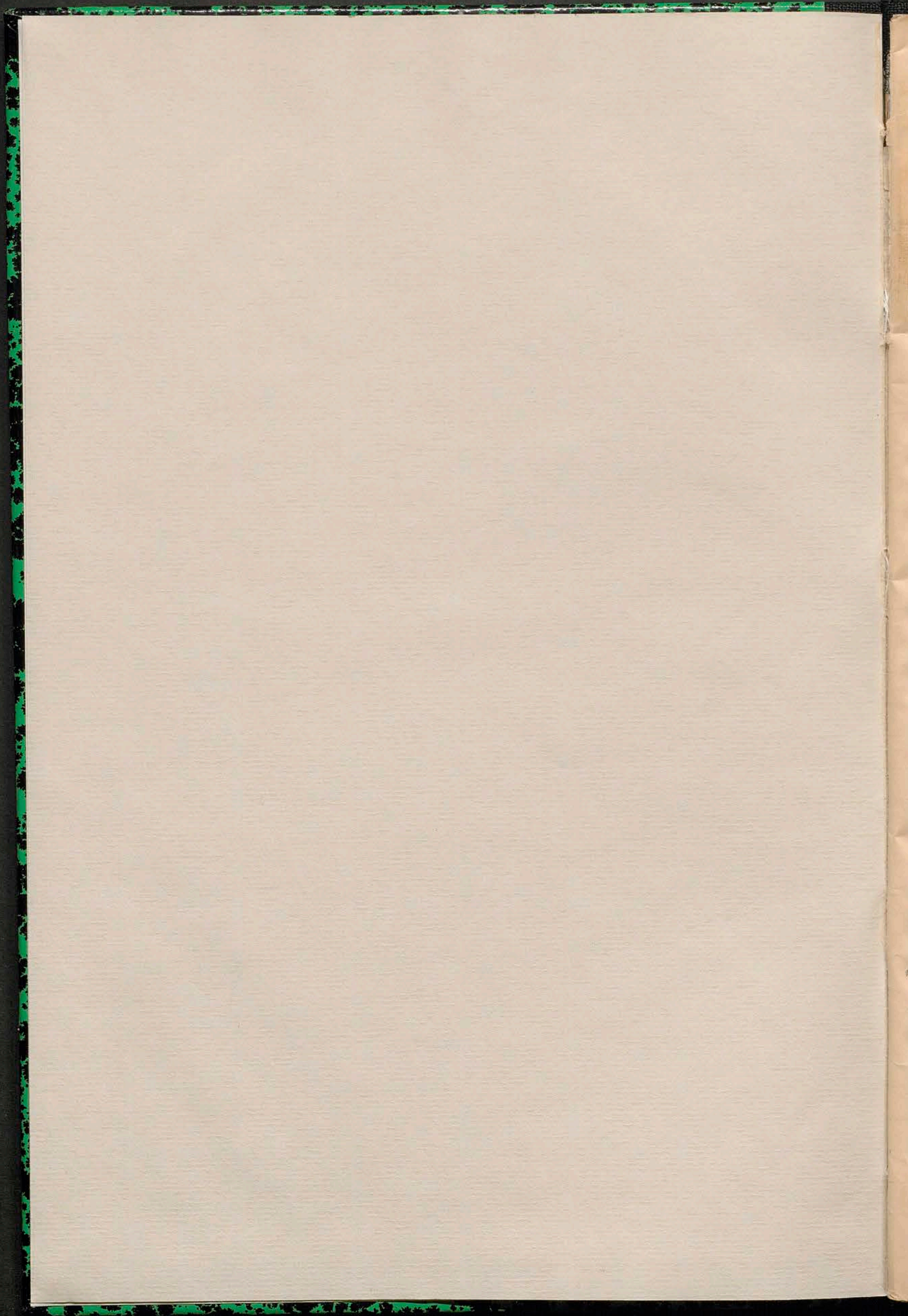
5<sup>e</sup> — FLAISSIÈRES.

6<sup>e</sup> — N<sup>\*\*\*</sup>. *Surveaux*

7<sup>e</sup> — Guillaume POULLE.

8<sup>e</sup> — N<sup>\*\*\*</sup>. *Chambige*

9<sup>e</sup> — SABATEPIE.



Jérome Dev 5 gbr. 1949

124 S 147 1

La commission chargée d'examiner le projet de  
l'annexe de la Médecine a décidé

comme Président M<sup>r</sup> l'abbé de Guerville

Secrétaire M<sup>r</sup> Vignat

Président M<sup>r</sup> Vignat

La commission est d'avis d'accepter le projet en y ajoutant  
que le certificat de l'élève devra être délivré par le  
service de police autoritaire comme à l'usage pour les  
déclarations à faire au Bureau et à la Marine



Le Secrétaire

D<sup>r</sup> Vignat

pour le président  
M<sup>r</sup> de Guerville

M<sup>r</sup> Vignat